

Vendredi 12 avril 2019

Communiqué de Presse

La Fédération Nationale des Arts de la Rue dénonce la verbalisation des artistes de rue et réaffirme sa détermination dans la défense des valeurs de « l'art est public ».

Samedi 6 avril à Caen, des artistes-musiciens de rue du « Chœur de l'art mais rouge » et des personnes (spectateurs et spectatrices) ont fait l'objet d'une verbalisation pour avoir joué et écouté de la musique dans une zone de la ville interdite à la manifestation¹. Ce jour-là, un arrêté avait été pris par le Préfet à la demande du Maire de la ville, Monsieur Joël Bruneau, spécifiant que « *Toute manifestation ou rassemblement en cours ou susceptible de se dérouler (...) est interdit le samedi 6 avril 2019 de 9h00 à 23h00, à l'intérieur du périmètre du centre-ville de Caen (...)* ».

Les musiciens, actifs depuis plusieurs semaines en soutien pacifique du mouvement des gilets jaunes, défendent un discours politique et poétique. Ce samedi, c'est bien en artistes-musiciens qu'ils sont sortis s'exprimer dans la rue. La verbalisation dont ils ont été victimes, ainsi que le public qui les écoutait et les regardait, représente une grave entrave à la liberté d'expression artistique dans l'espace public.

Pour rappel, la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, affirme dans son premier article que « *La création artistique est libre* ». La Fédération Nationale des Arts de la Rue condamne fermement cette attaque contre la liberté d'expression, de création et de circulation dans l'espace public et réaffirme sa conviction que l'espace public doit demeurer un lieu libre.

L'espace public appartient à tous, les efforts à déployer collectivement doivent se retrouver dans la défense d'un espace public entendu comme un lieu de débats, de réflexions, d'échanges, de circulation, d'espaces de création et de liberté d'expression, et non comme un lieu de restriction des libertés et de répression.

La Fédération Nationale des Arts de la Rue apporte tout son soutien aux membres du « Chœur de l'art mais rouge » et au public qui les regardait, et se tiendra toujours aux côtés de ceux qui défendent la création artistique en espace public. Elle rejoint l'ensemble des organisations de la société civile qui dénoncent une dérive sécuritaire et appellent à manifester ce samedi 13 avril.

La liberté d'expression est une valeur publique universelle et fondamentale, elle doit être et rester un repère déterminant de la République.

Contact :

Amandine Canistro
Fédération nationale des arts de la rue
221 rue de Belleville 75019 Paris
amandine@federationartsdelarue.org
06 33 81 22 93

¹ Voir l'article paru dans Ouest France à ce sujet : « *Gilets jaunes. 135 € d'amende pour avoir joué de la musique* », 6 avril 2019 : <https://www.ouest-france.fr/normandie/caen-14000/gilets-jaunes-caen-135-eu-d-amende-pour-une-douzaine-de-musiciens-6298600>